

## **Note relative à une meilleure identification ou quantification des sources de substances dangereuses « Phase d'investigations complémentaires »**

Cette note s'inscrit dans le cadre de la réalisation des diagnostics amont pour identifier les sources d'émissions de substances dangereuses mesurées dans les eaux en entrée et sortie de station de traitement collective et dans les boues d'épuration lors d'une campagne de recherche de substances dangereuses.

Le diagnostic vers l'amont de la station de traitement collective permet à la fois d'identifier les sources potentielles de pollution détectées mais aussi de proposer des actions de prévention ou de réduction à mettre en place pour réduire les substances dangereuses émises par les sources identifiées.

La note technique du 12/08/2016 précise que la phase d'identification des sources potentielles peut consister à réaliser une cartographie du réseau de la STEU et des contributeurs potentiels par bassin versant de collecte à partir de la bibliographie disponible. Eventuellement, il peut être réalisé des campagnes d'analyses chimiques complémentaires pour affiner les contributions par substance dangereuse et par contributeur.

Le retour d'expérience de collectivités du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée qui ont fait le choix de mettre en œuvre des campagnes d'analyses de substances dangereuses en amont de la station d'épuration démontre **la nécessité de bien préciser les conditions préalables à ces campagnes pour éviter de s'engager dans des objectifs non atteignables.**

En effet, le bilan réalisé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse démontre que des campagnes d'analyses multipliées en réseau d'assainissement et aux points de raccordement d'entreprises pour identifier les sources de substances dangereuses ont relevé la difficulté de faire le lien entre les substances quantifiées en entrée de station de traitement et les substances quantifiées dans le réseau.

Ces difficultés s'expliquent par :

- la densité des réseaux et des débits induisant un effet de dilution par les effluents domestiques,
- la quantification de substances ubiquistes dont les sources ne sont pas identifiables,
- des sources d'émission multiples qu'il est difficile de différencier notamment pour les molécules détectées à l'état de traces.

De plus, le déploiement de ces campagnes d'analyses chimiques nécessite une logistique lourde au vu des contraintes de prélèvements en réseau d'assainissement et d'analyse de substances dangereuses (prélèvement 24h, préleveurs spécifiques, analyses séparées des phases dissoutes et particulaires...). Leur mise en œuvre induit donc des coûts élevés.

**En conclusion, les analyses chimiques complémentaires systématiques ne sont pas la solution miracle pour déterminer les sources de substances dangereuses et elles peuvent s'avérer vite très couteuse. Il est donc recommandé de limiter leur mise en œuvre.**

Comment limiter les analyses complémentaires pour identifier les sources de pollution ?

Avant de planifier une campagne d'analyse, il faut avoir une bonne connaissance des réseaux d'assainissement et pluviaux, avoir défini les sous-bassins de typologies différentes (sous-bassins versant urbains, périurbains ou ruraux).

Il est important également d'acquérir une bonne connaissance des entreprises de son territoire (activité, implantation) et de leurs rejets.

Sur ce point, vous pouvez vous référer à une série de fiches produites par le CEREMA consacrées à la gestion des raccordements non domestiques aux réseaux d'assainissement.

L'INERIS met également à disposition des informations sur les substances dangereuses sur leur site <https://substances.ineris.fr/fr/> mais aussi sur leur site dédié au RSDE industrie : <https://rsde.ineris.fr/> sur lequel vous pouvez retrouver les études de branches industrielles et un lien vers les fiches technico-économiques dans l'onglet « réduction ».

L'agence de l'eau met à votre disposition les résultats d'analyses obtenus lors de la campagne initiale de recherche de substances dangereuses menée par les industriels du bassin Loire-Bretagne. Pour obtenir ces résultats, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel en délégation territoriale. Ces résultats d'analyse RSDE Industrie vous permettront éventuellement de faire un lien avec les substances mesurées dans votre système d'assainissement.

A partir du mois de mars 2021, vous trouverez également sur le site de l'agence de l'eau des fiches descriptives des substances déclassantes des masses d'eau de surface du bassin Loire-Bretagne.

L'ensemble de ces éléments de connaissance sont le prérequis indispensable à la définition des points de prélèvement les plus pertinents mais aussi à la définition des substances dangereuses à analyser en lien avec les rejets non domestiques identifiés et en aucun cas uniquement en lien avec les substances retrouvées en entrée de station et dans les boues d'épuration.

Enfin, **d'autres outils, alternatifs à l'analyse chimique, peuvent être utilisés** et aider les collectivités pour rechercher les sources de toxicité. Ces outils sont des indicateurs intégrateurs (bioindicateurs, bioessais) qui peuvent être installés dans les réseaux pour hiérarchiser les secteurs source de pollution. Ils permettent en effet de caractériser la toxicité de l'effluent indépendamment de la connaissance des molécules chimiques.

En conclusion, au vu des montants financiers en jeu, il est primordial, avant toute action, d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement et sur les entités raccordées qui aboutit à une cartographie du territoire. Dans les cas où l'analyse chimique se révèle pertinente, elle fait suite à un travail de longue haleine d'appropriation par les services de l'enjeu micropolluant du territoire.